

# Règlement du jeu Gagne ta licence sportive

## Préambule :

Le jeu « Gagne ta licence sportive 2023/2024 » s'adresse aux jeunes âgés de 6 à 18 ans.

Il est organisé du 03 au 17 septembre 2023 par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Charente dans le but d'encourager les jeunes à la pratique sportive en club fédéré dans le cadre du label [Terre de Jeux 2024](#)

La participation se fait par l'intermédiaire d'un quiz à compléter :

- sur place dans le stand du CDOS lors du Forum Sport Santé Environnement organisé le 09 et 10 septembre 2023

- en ligne sur le site Internet du CDOS Charente <https://cdos16.fr> du 03 au 17 septembre 2023

Une seule participation par jeune est autorisée (même nom et même prénom).

Un tirage au sort est effectué pour désigner les 80 gagnants parmi les participants du jeu.

Les gagnants seront informés par mail et recevront par courrier postal un « ticket gagnant » nominatif d'un montant de 25€ (vingt-cinq euros) à valoir sur le montant d'une licence/cotisation et à remettre au club de leur choix parmi les clubs de Charente affiliés à une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports.

## Règlement

Le règlement s'applique au jeu Gagne ta licence sportive, tel que décrit ci-dessous.

Les conditions du règlement s'appliquent entre le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Charente (Maison des Sports - 241 rue des Mesniers - Domaine de Combe 16710 Saint Yrieix sur Charente) (« CDOS ») et le ou la participant(e) au jeu Gagne ta licence sportive.

### Article 1 - Organisateur et objet

Le CDOS Charente organise un jeu Gagne ta licence sportive du 03 au 17 septembre 2023, qui vise à encourager les jeunes à pratiquer ou à reprendre le sport en club et promouvoir la pratique du sport fédéré.

### Article 2 - Conditions de participation

Le jeu Gagne ta licence sportive est gratuit et sans obligation d'achat. Il s'adresse aux jeunes âgés de 6 à 18 ans et a pour objet de faire gagner :

**Quatre-vingts (80) « tickets gagnants » d'un montant de vingt-cinq euros (25€) chacun.**

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ne participeront pas au tirage au sort.

### Article 3 - Modalités de participation

Pour participer au jeu Gagne ta licence sportive, les participants doivent renseigner leurs coordonnées, indiquer le nom et prénom du jeune, sa date de naissance et répondre aux 10 questions du quiz.

Une seule participation par jeune est autorisée (même nom et même prénom).

### Article 5 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants du jeu ayant répondu aux 10 questions du quiz.

Le tirage au sort sera effectué par le CDOS dans les locaux de la maison des sports.

Les gagnants seront informés par mail dans les 15 jours suivant la date de fin du jeu.

Le nom et prénom des gagnants seront également mentionnés dans un article dédié (rubrique actualités) sur le site du CDOS Charente (<https://cdos16.fr>) durant 15 jours suivant la date de fin du jeu.

### Article 6 – Tickets gagnants

Les tickets gagnants sont nominatifs. Ils seront envoyés par courrier postal aux gagnants désignés par le tirage au sort.

Les gagnants devront les remettre au club de leur choix pour bénéficier d'une prise en charge ou d'une réduction de 25 euros sur leur licence/cotisation sportive 2023/2024.

Les tickets gagnants sont valables pour inscription ou réinscription assujettie à la prise d'une licence fédérale dans les clubs affiliés à une fédération sportive agréée par le ministère des Sports et dont les sièges sont basés en Charente.

### **Article 7 - Modalités de remboursement auprès du club**

Le ticket gagnant doit être tamponné par l'association et accompagné d'un justificatif de prise de licence du jeune ayant remis le ticket gagnant (photocopie de la licence, attestation, ...).

Le ticket gagnant et le justificatif sont à envoyer soit

- Par courrier à l'adresse suivante :

**CDOS Charente - Maison des Sports  
241 rue des Mesniers  
Domaine de la Combe  
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE**

- Par mail (scanne recto verso du ticket gagnant et du justificatif) à l'adresse suivante : [charente@franceolympique.com](mailto:charente@franceolympique.com)

Le CDOS Charente procède au remboursement auprès de l'association par chèque dans un délai de 21 jours à compter de la date de réception du ticket gagnant et du justificatif

### **Article 8 – Données et confidentialité**

Il est rappelé que pour participer au jeu Gagne ta licence sportive, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique...). Ces informations sont strictement utilisées dans le cadre du jeu Gagne ta licence sportive. Elles ne seront ni traitées, ni utilisées, ni communiquées à des tiers et seront conservées uniquement la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants doivent envoyer un courrier postal à l'adresse de l'organisateur du jeu Gagne ta licence sportive soit au CDOS Charente.

**CDOS Charente - Maison des Sports  
241 rue des Mesniers  
Domaine de la Combe  
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE**

### **Article 9 – Acceptation du présent règlement**

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation, sous toutes ses formes, sans aucune restriction et sans contrepartie, du présent règlement. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

En participant au jeu Gagne ta licence sportive, les participants acceptent de renoncer à toute action ou réclamation contre le CDOS Charente, relative à leur participation au jeu Gagne ta licence sportive ou à la réception ou l'utilisation du ticket gagnant.